Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201386-20230119-20230105-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/02/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2023

N° 2023/01.05

L'an deux mil vingt-trois et le dix-neuf janvier, à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François DUMONT.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13 + 1 pouvoir
Date de convocation : 13 janvier 2023

PRÉSENTS: M. DUMONT François, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. CROZIER Bernard, Mme PELLETIER Catherine, M. TOINON Alain, Mme CHALANDON Nicole, Mme DOLBAU Marie-Noëlle, M. MALIGEAY Fabien, M. PONCET Jean-Marc, M. GARNIER Philippe, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, Mme JOLY Marie-France, M. CŒUR Sébastien.

EXCUSÉ ET REPRÉSENTÉ : M. ASSOGBA Guillaume (Pouvoir à M. TOINON Alain).

Secrétaire élue : Mme THEVENON NICOLI Blandine.

Objet de la délibération : TARIF DU CIMETIERE

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs applicables au cimetière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE les tarifs suivants à compter du 1er février 2023 :

Concession trentenaire	120 € le m²
Tarifs, au columbarium :	
Concession 30 ans	870 €

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Pour copie conforme,
Le maire,
François DUMONT

MAIRIE DE MARINGES (LOIRE)

La secrétaire de séance,
Thevenon